

# Le plan d'action contre la pauvreté...

## Illusion, tromperie, mensonge !

La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (loi 112, adoptée le 13 décembre 2002) devait être suivie d'un plan d'action en mai 2003, un plan d'action portant l'objectif global que le Québec devienne d'ici dix ans, parmi les nations industrialisées ayant le moins de personnes en situation de pauvreté. Ce plan est pensé, écrit et adopté, mais pas encore publié, du moins par le gouvernement. En effet, il a fait l'objet d'une fuite dans *Le Devoir* en novembre dernier. Intitulé "Ensemble pour un Québec solidaire" et daté d'octobre 2003, le document confidentiel (qui se veut un plan sur cinq ans), est une vaste opération d'illusion, de tromperie et de mensonge tout comme la loi de laquelle il est issu. En faisant miroiter la lutte à la pauvreté et en dissimulant ses intentions réelles, le gouvernement sonne une charge carabinée contre les pauvres.

Ce Québec n'aura de solidaire que le partage de la pauvreté pour et par le plus grand nombre avec l'appui des entreprises devenues soudainement "socialement responsables" (sic), des entreprises communautaires trouvant un nouveau créneau pour survivre ou mieux vivre et des milliers de personnes de bonne foi cherchant à sortir de la pauvreté ou croyant aider les pauvres à en sortir. Ce plan de *workfare* (travail obligatoire) se résume en une phrase, phrase qui se retrouve dans le premier paragraphe de l'introduction : "{...}Chaque personne assumera ses responsabilités et l'État soutiendra ceux et celles qui en ont besoin dans leurs efforts."

Le plan d'action s'inscrit tout à fait dans la "réingénierie" du gouvernement Charest, dans la suite des politiques du PQ mises en place avec la Loi 186 (Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale) et dans la foulée des exigences de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). La "réingénierie" fait des ravages importants à l'aide sociale et dans bien d'autres domaines : travail, santé, éducation etc... Cependant ce n'est encore que la pointe de l'iceberg. Les acquis sociaux "foutent le camp", nos droits sont bafoués, les biens publics se marchandent et les humains passent au *cash* !

Dans ce contexte, le gouvernement avait donné une commande de réduire de 25 500 le nombre de prestataires d'ici le printemps prochain. Non seulement cette commande ne sera pas honorée mais le Conseil du trésor a dû verser (en décembre dernier) 295 millions \$ de crédits supplémentaires à la Sécurité du revenu pour l'exercice 2003-2004. En réaction à cette mauvaise performance, l'accès à l'aide sociale est de plus en plus bloqué et les personnes assistées sociales sont coupées, parfois totalement, en toute illégalité sous toutes sortes de prétextes. Elles vivent en plus le harcèlement et l'ignominie de certains agents qui poussent l'indécence jusqu'à dire à des prestataires, des femmes en l'occurrence, de placer leurs enfants. La philosophie qui sous-tend le plan d'action est du même ordre que la réalité que vivent les assistés sociaux : appauvrissement, culpabilisation, isolement, perte de droits, coups de bâton et mépris, travail obligatoire, contrôles, atteinte à la vie privée et à la dignité, absence de pouvoir et de choix ; bref, tout ce qui fait d'une personne humaine, une personne exclue.

**LES MESURES DU PLAN D'ACTION**  
Partager la pauvreté  
en prenant aux uns pour donner aux autres  
et faire disparaître le plus de pauvres possible !

Les 34 premières mesures sont chapeautées sous le thème d'«Améliorer le niveau de vie des personnes à faible revenu» mais nous devons plutôt lire comment couper les mauvais pauvres pour donner aux bons, à ceux et celles qui seront de braves petits soldats, voire de fidèles esclaves, et comment en faire disparaître une bonne majorité. En effet, le gouvernement vise dans ce premier

Illusion !  
Tromperie !  
Mensonge !



plan d'action à "permettre" à 200 000 ménages dont le revenu est inférieur aux seuils retenus par le gouvernement comme un indicateur de la pauvreté, d'atteindre ces seuils de revenu. En clair, en abaissant les seuils de faible revenu, nous nous retrouvons avec moins de pauvres. Le principe est simple et l'objectif d'autant plus facile à atteindre qu'on prendra l'argent à même les coupures.

| TAILLE DE LA FAMILLE   | Seuils retenus par le gouvernement comme indicateurs de pauvreté (2004) | Seuils de faible revenu de statistique Canada (2002) |
|------------------------|---|--|
| 1 adulte               | 10 800 \$   | 19 261 \$  |
| 2 adultes              | 15 500 \$   | 24 077 \$  |
| 1 adulte et 1 enfant   | 15 500 \$   | 24 077 \$  |
| 1 adulte et 2 enfants  | 18 200 \$   | 29 944 \$  |
| 1 adulte et 3 enfants  | 22 000 \$   | 36 247 \$  |
| 2 adultes et 1 enfant  | 18 200 \$   | 29 944 \$  |
| 2 adultes et 2 enfants | 22 000 \$   | 36 247 \$  |
| 2 adultes et 3 enfants | 24 500 \$   | 40 518 \$  |

Dans les Seuils retenus par le gouvernement québécois, aucun montant supplémentaire ne s'ajoute s'il y a plus de trois enfants alors que dans les Seuils de Statistique Canada les montants varient en fonction de la taille de la famille, jusqu'à sept personnes : 6 personnes : 44 789 \$ ; 7 personnes : 49 060 \$.



Avec les quatre premières mesures, le gouvernement nous dit qu'il "accélère" la démarche vers un Revenu de solidarité (sic) afin de rendre le travail plus attrayant et de mieux soutenir les efforts pour s'insérer en emploi.

#### ➔ PLAN D'ACTION

1. Création du programme ACTIF (Aide complémentaire aux revenus de travail favorisant la transition vers l'indépendance financière). Ce programme remplacera Apport, un programme de supplément aux revenus de travail, créé en 1988 par les libéraux et qui rejoint seulement la moitié des 60 000 familles qui y sont admissibles. Ce programme devrait être accessible à tous les travailleurs à faible revenu en incluant certaines prestations spéciales, services pharmaceutiques, services dentaires etc.
2. Augmenter l'allocation minimale d'aide à l'emploi pour les prestataires de l'aide sociale jusqu'à 200 \$ par mois.
3. Accorder l'allocation d'aide à l'emploi aux jeunes de moins de 25 ans même s'ils ne sont pas sur l'aide sociale ou sur l'assurance-chômage (assurance-emploi). Cette aide serait étendue à toutes les mesures actives y donnant droit. Présentement elle n'est accordée que dans la Mesure de formation d'Emploi-Québec.
4. Améliorer les règles de transition vers l'emploi pour les prestataires de l'aide sociale. Les prestataires de l'assistance-emploi qui quitteront l'aide sociale pourront bénéficier pendant six mois de services dentaires et pharmaceutiques. Pour celles et ceux qui reviendront à l'aide sociale, la règles de comptabilisation des avoirs liquides et d'accès aux prestations spéciales seront plus souples.

L'acronyme du programme qui remplace APPORT est clair : **ACTIF... ça sonne le mouvement !** Vous voulez améliorer votre sort, vous allez payer pour. Dans ce programme, il est question d'autres avantages mais sans plus. Le montant de 200 \$ pour l'allocation d'aide à l'emploi est la cible du plan d'action, mais l'augmentation de l'allocation à 150 \$ en janvier 2004 n'est toujours pas réalisé. Quant aux règles de transition vers l'emploi, celles-ci devaient être en vigueur au début de 2004 mais ce n'est pas encore réalisé. Le gouvernement propose ces mesures en attendant que le Comité consultatif (qui doit être créé en vertu de la loi 112) fasse des recommandations sur le Revenu de solidarité, deux ans après son entrée en fonction. Le ministre aura ensuite un an pour soumettre des propositions au gouvernement.

Les six mesures suivantes nous parlent d'intensifier l'aide à l'emploi. Nous arrivons aux mesures qui bloquent l'entrée à l'aide sociale et/ou qui enrôlent les assistés sociaux "à fond la caisse" dans le travail obligatoire, particulièrement les cheffes de familles monoparentales, les personnes immigrantes, les membres des minorités visibles, les personnes âgées de plus de 45 ans, les personnes ayant des limitations importantes à l'emploi dont celles ayant des contraintes sévères. Au niveau de ces dernières, le gouvernement dit qu'il veut faire un programme distinct, histoire de "séparer le bon grain de l'ivraie", mais il rêve quand même de "leur donner la possibilité d'exercer leur citoyenneté"(sic) en les enrôlant elles aussi dans des programmes d'insertion.

## Plan d'action

5. Place à l'emploi où on mettra les demandeurs d'aide sociale directement en contact avec des "emplois disponibles". A cet effet, il est question d'intégrer l'Agence de sécurité du revenu et Emploi-Québec.
6. Augmenter la participation des responsables de familles monoparentales aux mesures d'aide à l'emploi. Cela s'inscrit dans la Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'oeuvre féminine.
7. Soutenir l'intégration socioprofessionnelle des personnes immigrantes et des membres des minorités visibles. Cela se fera notamment par des stages subventionnés d'immersion en emploi et d'autres mesures comme l'harmonisation des services offerts à ces personnes, l'expérimentation de différentes formules, sensibilisation et promotion auprès des entreprises etc
8. Développer de nouvelles mesures actives adaptées aux travailleurs de 45 ans et plus. Cela s'inscrit dans le cadre d'une autre stratégie, soit la Stratégie d'intervention à l'intention des travailleuses et des travailleurs de 45 ans et plus.
9. Augmenter les fonds consacrés par Emploi-Québec à l'offre de service destiné aux personnes ayant des limitations à l'emploi. Deux moyens sont privilégiés, soit les entreprises d'insertion et les contrats d'intégration au travail.
10. Soutenir la réalisation de projets qui donnent priorité à des activités d'accompagnement à long terme et de formation des personnes qui requièrent un cheminement prolongé. On subventionnera des organismes sans but lucratif et des entreprises privées qui offriront des stages en association avec des organismes d'insertion.



*Place à l'emploi* annoncé en juillet dernier devait permettre de réduire le nombre de ménages à l'aide sociale. Le refus de "s'enrôler" était sanctionné par des coupures. L'intention est claire : réduire les coûts à l'aide sociale ; on poursuit dans la même veine. Pour les cheffes de famille monoparentales, le gouvernement veut accroître leur participation aux mesures dans des *approches intégrés de soutien*. Ce sont les mots clés qui permettent de créer des projets du genre MAP (Mères avec pouvoir, une place, une paye, un projet de vie). Projet faisant l'objet d'une recherche et débuté en 2001 dans Centre-Sud, MAP accueille 30 mères seules avec enfants : la personne obtient un logement social et toutes sortes d'autres bénéfices à la condition de se mettre en mouvement. Pas de participation, pas de logement social...les logements sont pour les bons pauvres ! Au niveau des immigrants, on verra à les sortir rapidement de l'aide sociale. On utilisera abondamment les stages d'immersion en emploi...belle main-d'oeuvre à bon marché pour les employeurs. Pour les travailleurs âgés, le gouvernement se prépare dans un contexte où il évalue que d'ici 2006, 640 000 postes seront à combler, soit 300 000 nouveaux et 340 000 liés aux départs à la retraite dus au vieillissement de la population. C'est ainsi que les personnes à faible revenu, celles qui n'ont pas les moyens de prendre leur retraite (Liberté 55) seront mises à contribution. On jumellera des mesures de soutien du revenu à des mesures actives d'emploi et, pour ce faire, on abaissera le soutien du revenu.

Pour les personnes ayant des limitations importantes à l'emploi (contraintes sévères et personnes handicapées), le gouvernement se tourne vers les entreprises d'insertion, c'est-à-dire l'économie sociale (le *cheap labour* de l'entreprise) et vers le programme Contrats d'intégration au travail (embauche et maintien en emploi des personnes handicapées) géré par Emploi-Québec. Plus d'argent sera investi dans les entreprises pour augmenter le nombre de participantes. Pour les personnes qui requièrent un cheminement d'accompagnement prolongé, les "handicapés sociaux (sic)", les cas problèmes, les marginaux qui s'intègrent difficilement en emploi ou qui ne le gardent pas, le gouvernement parle "d'emplois de solidarité". Les gens sont sur une voie de garage du travail, le temps d'acquérir de bonnes habitudes, de bonnes manières, pour rentrer dans le moule de l'emploi. Les mesures en lien avec les entreprises d'insertion sont en fait de la sous-traitance pour les employeurs. Ils ont des travailleurs à bon compte et à bon prix.

Ces mesures n'ont qu'un seul but : de rendre le travail obligatoire en échange du chèque d'aide sociale. Les jeunes sont aussi dans le collimateur, même qu'ils sont depuis toujours parmi les premiers tirés. Barème particulier, contribution parentale, Parcours individualisé vers l'insertion, la formation et l'emploi, Solidarité jeunesse etc sont autant de mesures de contrôle, de coups de matraque pour les casser et les obliger à devenir "de bons citoyens" au service de l'entreprise, de la morale de l'argent et du profit. On met tout le monde en mouvement, tout le monde à l'emploi. Personne n'aura rien pour rien. Le gouvernement fait cela pour "notre bien" ; il veut nous permettre d'exercer notre citoyenneté. Mais la citoyenneté, c'est d'abord et avant tout d'être une personne libre qui peut faire des choix et agir dans sa communauté. L'aide sociale n'a rien à voir avec la citoyenneté. C'est une assurance qu'on s'est collectivement donné en cas d'absence de revenu comme tous les autres programmes qui combler un besoin ou un manque. Notre bien, on peut s'en occuper nous-mêmes. Quand le gouvernement parle de pauvreté, d'exclusion et de solidarité, nous devons craindre le pire !

À suivre...